



Coupure eau dans un restaurant

Par **borges jose**, le **25/10/2017** à **08:15**

bonjour,
voila locataire d'un restaurant ,depuis mai 2016
j'ai des difficultes a payer mon loyer , et depuis vendredi 20octobre mon proprietaire nous as
couper l'eau du commerce et habitation
car nous vivons au dessus du restaurant avec 3enfants en bas age dont un bebe de 15jours
cetaie notre seule source de revenue enfin le peut de ressource.
avec le rideaux fermer du notre restaurant suite a cette coupure d'eau
et tout les problemes occasionner par derriere banque,credit ,moral, famille .
j'ai appeler la compagnie des eaux qui nous a affirmer que cela ne venaie pas de chez eux
(donc proprietaire)
qelle peuvent etre mes recours
en vous remerciant d'avance pour votre aide .
jose

Par **youris**, le **25/10/2017** à **10:02**

bonjour,
votre propriétaire n'a pas le droit de vous couper l'eau.
je pense que vous devez pouvoir réouvrir le robinet que votre propriétaire a fermé.
s'il recommence, faites lui une LRAR en indiquant qu'il n'a pas le droit de vous couper et que
vous avez l'intention de déposer une plainte contre lui.
salutations

Par **borges jose**, le **25/10/2017** à **11:56**

re bonjour youris
au jour d'aujourd'hui je vais faire constater par un huissier
la coupure d'eau assez rapidement
car l'impact de notre coupure d'eau
plus de rentree d'argent
perte de client
qui malheureusement ne vont plus venir
abus de confiance
harcelement de la part du proprietaire

sans compter les difficultes reliev a la banque
sans compter les soucis reliev a nos enfant
que dois je faire svp???